



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 26 avril 2024

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

**De la commission nommée pour
l'examen du préavis no 5 /2024**

**Relatif au budget 2024 de l'Entente
intercommunale de la taxe de séjour et de
la taxe sur les résidences secondaires
Riviera – Villeneuve (CITS)**

Rapporteur : Mme Caroline Gademann

Membres : Mme Marina Blagojevic
M. Di Perri Antonio

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission s'est réunie le 21 mars en présence de Mme Chevalley, Syndique et déléguée municipale pour l'affaire citée en titre. Nous la remercions de sa disponibilité et d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Le préavis présenté est complet et détaillé, il présente pour approbation le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Petit rappel : C'est la première fois que le budget de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) est soumis au conseil communal, depuis la modification en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle la CITS a été nouvellement constituée sous la forme de l'Entente intercommunale. L'article 3b. de la convention prévoit que « la Commission intercommunale a les compétences suivantes :
b. approuver le budget et les comptes, en vue de leur adoption par les municipalités et les conseils communaux. »

Mme Chevalley nous précise que le présent préavis aurait dû être présenté aux 10 Conseils Communaux membres de l'entente en septembre 2023 pour être adopté avant la fin de l'année ; ce retard est exceptionnel et qu'il est dû à la mise en place de la nouvelle gouvernance. Elle nous précise que à l'avenir ce budget fera partie intégrante du budget Communal.

Le budget des recettes est établi en collaboration avec Montreux-Vevey tourisme (MVT), les dépenses sont traitées selon la convention.

L'attribution des enveloppes est décidée par le bureau, qui est composé de représentants politiques et des acteurs du tourisme.

Les montants présentés sont cohérents et ne donnent pas lieu à une discussion particulière.

Il est important de préciser que ce budget a peu d'impact sur le budget communal ; recette pour 2023 : CHF 7'500.-, cela dit, en augmentation par rapport aux années précédentes, donc à l'avantage de la Commune de Veytaux.

Au vu des différentes informations, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le présent préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 05/2024 sur le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS) ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).



Caroline Gademann
Rapporteuse